



LOYE (LA) (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Logea, Logia-Novella, Logia-Nova, Laloa, La Loge, La Loige, La Neuve-Loye, La Grande-Loye, village de l'arrondissement de Dole ; de la perception et de la distribution de poste de Montbarrey ; succursale ; à 8 km de Montbarrey, 9 de Dole et 52 de Lons-le-Saunier. Altitude : 230^m.

Le territoire est limité au nord par Goux, Dole et Falletans ; au sud par Nevy et Souvans ; à l'est par Augerans, et à l'ouest par Goux. Le Bois-Banal, le moulin d'Aillery, le moulin Rolland et les Baraques font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 7, de Dole à la Saline-d'Arc ; par les chemins vicinaux tirant à Parcey, à Souvans, à Nevy, à la Vieille-Loye et de la Vieille-Loye à Dole ; par la Loue, la Cloge, le ruisseau d'Orppe, les canaux des moulins Grappe, Rolland et Perron.

Le village est situé dans le val d'Amour, sur un coteau. Les maisons bordent la route de Dole à la Saline-d'Arc ; elles sont assez généralement construites en pierres, briques et terre, et couvertes en tuiles ou en chaume. On y remarque les habitations de MM. Lucotte, Péhuot, Béchet et Goissans.

Population : en 1790, 833 habitants ; en 1846, 1030 ; en 1851, 980, dont 469 hommes et 511 femmes ; population spécifique par km carré, 30 habitants ; 219 maisons, savoir : dans la rue Vilin, 25 ; dans la Grande-Rue, 29 ; dans la rue du Château, 5 ; dans la rue du Bareuil, 10 ; dans la rue Basse, 22 ; dans la rue de la Place, 5 ; dans celles des Fusils, 3 ; des Cailloux, 7 ; du Presbytère, 12 ; d'Amont, 70 ; de la Goulotte, 5 ; du Bois-Banal, 2 ; dans la ruelle au Bâtis, 5 ; sur la Place publique ou ancienne rue de Dole, 3 ; sur la Place, 6 ; dans la rue du Cul-de-sac, 1 ; au moulin d'Aillery, 1 ; au moulin Rolland, 1 ; dans la rue Grappe, 2 ; aux Baraques des bûcherons de la forêt de Chauz, 3 ; 275 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1630.

Vocabulaire : Décollation de saint Jean Baptiste.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où La Loye a reçu les cotes 5 E 331/39 à /46. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 541 à 543, 3 E 4991 à 5001, 3 E 3781 et 3782, 3 E 8518 et 8519, 3 E 9255 à 9259 et 3 E 13512. Tables décennales : 3 E 1243 à 1351.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 631 à 634, 5 Mi 1252, 2 Mi 1084 et 1085, 2 Mi 2109 et 2110, 5 Mi 13 et 5 Mi 1184.

Les habitants n'émigrent pas.



Cadastre : exécuté en 1838 : surface territoriale, 1944^h 49^a, divisés en 5252 parcelles, que possèdent 408 propriétaires, dont 152 forains ; surface imposable, 1242^h, savoir : 917 en terres labourables, 258 en prés, 47 en friches et gravières, 7 en sol et aisances de bâtiments, 4 en pâtures, 3 en vergers et 1 en bois, d'un revenu cadastral de 32.757 fr. ; contributions directes en principal, 6947 fr. La surface non imposable se compose d'une partie de la forêt de Chaux.

Le sol est de deux natures différentes : la partie en plaine est appelée la *Fin*, et celle qui est en côte, est appelé les *Arbues*. Il est d'une fertilité moyenne, et produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des carottes fourragères, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, un peu de vin rouge et de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte les deux tiers des céréales et on importe presque tout le vin nécessaire à la consommation.

On élève dans la commune, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des chevaux, des moutons et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait beaucoup de progrès. La partie en plaine est fréquemment ravagée par les inondations du Doubs.

On trouve sur le territoire, des sablières et des gravières peu exploitées.

Il y a un châlet, dans une maison louée, où l'on fabrique annuellement 7.500 kg de fromage, façon Gruyère.

Foires : Il se tient deux foires peu importantes à la Loye, fixées au 22 avril et 29 août. Les habitants fréquentent les marchés de Dole.

Commerce et industrie : Il y a un pressoir et deux battoirs à grains à manège, un moulin à quatre tournants et un autre à trois tournants ; 2 marchands de vaches, 1 bourrelier, 4 sabotiers, 2 cordonniers, 2 menuisiers, 1 charcutier, 3 maréchaux-taillandiers, 4 maçons, 2 épiciers, 2 boulangers, 1 blatier, 4 auberges, 2 charrons, 1 marchand de bois à brûler et 1 marchand de grains ; 30 habitants environ, font des vans et autres ouvrages en osier, pour une valeur annuelle de 15.000 fr. au moins.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère contigu au cimetière ; une maison commune en cours d'exécution, qui coûtera 22.000 fr. et contiendra la mairie, une salle d'asile, les logements de l'instituteur et de l'institutrice laïque, et les salles d'études ; un oratoire, dédié au Dieu-de-Pitié, et 5^h 32^a en pâtures et terres labourables, d'un revenu cadastral de 15 fr. 20 c. Les écoles sont fréquentées par 90 garçons et 80 filles.

Bois : Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ordinaires, 8.660 fr. ; dépenses ordinaires, 6.927 fr.

NOTICE HISTORIQUE

La Loye, située entre la forêt de Chaux, la Loue et la vallée de la Cloge, à peu de distance de Dole, a partagé les bonnes et les mauvaises destinées de la capitale de la province. Son origine se perd dans la nuit des siècles. Des monuments précis démontrent son existence pendant la période celtique. A l'extrémité du territoire, se voit une ancienne borne, appelée la *Pierre qui vire*. Ce menhir n'a servi à marquer une limite qu'après avoir conservé pendant longtemps le caractère religieux que lui avaient imprimé les druides. On remarque sur une éminence, défendue à l'ouest par un ravin profond, un *valla*, destiné à protéger la vallée de la Cloge, et la forêt de Chaux au nord. Il est de forme circulaire et a 50^m de diamètre. Un fossé de 4^m de largeur en défend l'approche. Nous sommes disposé à regarder comme des monuments gaulois, des creux plus ou moins profonds, ouverts par la main des hommes, dans la forêt de Chaux. Il en existe cinq près de la Loye. L'un d'eux, appelé le *Creux Moisi*, a 60^m de circonférence sur 7 de profondeur. Dans plusieurs provinces, de semblables ouvrages sont connus sous le nom de *Souterrains-refuges*. La tradition qui rapporte, qu'au *Pré du diable*, le démon faisait danser la ronde aux

mauvais esprits, semble être une trace du séjour des druides dans la forêt de Chaux. Sous les Romains, la route de Dijon en Helvétie, par Dole et Salins, traversait la Loye, où fut établi un bureau de péage et plus tard un entrepôt. Ce chemin était bordé d'habitations et protégé par des vigies, de distance en distance. Il y avait même, entre Goux et Dole, un camp qui appuyait un de ses angles sur la voie. A la *Tuilière*, au *Rebas* et à la *Pomeraie*, du côté d'Augerans, le sol est jonché de débris de constructions et de tuileaux à rebords. A *Noussant*, on rencontre des amas de petits moellons et de nombreux squelettes humains. Des titres du XI^e siècle mentionnent déjà le château et la chapelle de la Loye. Il fallait que ce lieu fût important au moyen-âge, puisqu'il fut choisi pour être le centre d'une vaste circonscription administrative et judiciaire. Un traité fait en 1294, entre le chef de la communauté des marchands d'Italie fréquentant les foires de la Champagne et de la France, Otton, comte palatin de Bourgogne, et Hugues, son frère, nous apprend que ces deux derniers, moyennant certaines rétributions, appelées *péages*, *conduite* et *droit d'abri*, *pedagia*, *conductus*, *seu sostas*, à payer soit à Dole, soit à Gevry, à la Loye, à Augerans, à Salins, à Chalamont et à Pontarlier, s'engagèrent à protéger, garder et guider les marchands. Il fut convenu que les marchandises ne seraient pesées qu'à Augerans, et qu'il serait payé à la Loye, pour droit d'abri, deux deniers par balle, que les marchandises fussent déposées ou non. Différents titres établissent que la route de Salins à Dole par la Loye, fut de tout temps très fréquentée, et il est à peu près certain que ce village tire son nom d'une loge, *logia*, qui y avait été construite pour entreposer les marchandises.



Seigneurie : La Loye était le chef-lieu d'une prévôté dépendant de la châtelainie de Rochefort et du bailliage de Dole. Cette prévôté, suivant Gollut, comprenait, au XVI^e siècle, une abbaye, un prieuré, un hôpital, dix cures et dix-huit villages. Le seigneur y avait la justice haute, moyenne et basse ; la banalité des fours et de la rivière de la Loue, depuis Augerans jusqu'à Rahon ; la chasse exclusive ; un péage sur la Loue, fixé à 2 blancs par voiture et 1 blanc par homme à pied ; un droit de vente sur les marchandises exposées aux halles, et de lods sur les mutations d'immeubles ; les épaves ; un cens de 20 livres estevenantes, payable par les prud'hommes et les échevins, pour droit d'usage concédé aux habitants dans la forêt de Chaux ; un autre cens de 4 gros, à payer par chaque cultivateur ayant charrue, et le produit du scel du tabellionné. Le signe patibulaire était aux *Vieilles fourches* et le carcan devant les halles. En 1610, la famille Gaillard devait le cens de 10 livres, pour le moulin et le battoir qui lui appartenaient sur la rivière de Cloge, contigus à la forêt de Chaux et au grand chemin de Dole ; Pierre de Porrentruy, curé de la Loye, celle de 12 livres, pour le moulin construit par Denis de Porrentruy, son père, de la Loye, sur la même rivière ; il devait en outre le cens de 28 sols estevenants, pour une place enclavée dans la forêt de Chaux, de 56 arpents, appelée la *Tinche-Robin*, ou la *Forge à Jean Michiel* ; la famille Grappe devait le cens de 9 livres, pour le moulin et le battoir appelés le *Moulin-Grappe*, construit sur la Loue ; la famille Chevalier, celui de 12 livres, pour un moulin construit sur la Loue, appelé le *Moulin de Nevy* ; Jean Euvrard, de Dole, devait 4 livres par an, pour un domaine appelé la *Verrière*, enclavé dans la forêt de Chaux, et provenant d'Anatoile Perrenot ; noble François Chaillot devait le cens de 5 sols, pour la maison et la basse-cour de la tour de la Loye ; celui de 50 sols, pour la place de la *motte et du château* de la Loye, et celui de 8 livres, pour 146 arpents de bois qu'il possédait près de la tuilerie. Il n'y avait qu'un seul meix dans le village, soumis à un cens envers le seigneur suzerain. Les habitants avaient le droit de pêcher dans la Loue avec toutes espèces de filets et d'engins, mais sans bateau. Ils avaient reçu du duc Philippe-le Bon, le 1^{er} février 1423, le droit de couper du bois pour leur usage dans la forêt de Chaux, à l'exception des chênes, poiriers, pommiers et néfliers. Les maréchaux, les rouliers et les charbonniers ne devaient point profiter de cette faveur ; cependant, les rouliers furent autorisés, par les archiducs, à prendre du bois pour faire leurs voitures, en payant un cens de 5 sols.

Seigneurs : La prévôté de la Loye a dépendu longtemps du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Cette seigneurie fut engagée, après la conquête de la province, à Philibert de Chaillot, écuyer, conseiller-maître à la cour des comptes. Ses descendants l'ont possédée jusqu'au moment de la révolution. Les appels des sentences du prévôt se portaient devant le bailli de Rochefort.

Château : Le château de la Loye fut probablement construit par Rainaud 1^{er}, comte de Bourgogne, fils du comte Otton Guillaume. Ce prince y faisait sa résidence en 1029 et y reçut la visite de Rodolphe, premier roi de la Bourgogne transjurane. C'est de ce lieu que ce souverain data une charte en faveur de l'abbaye de Vaux-sur-Poligny. Raymond, quatrième fils du comte Guillaume-le-Grand, et petit-fils de Rainaud 1^{er},



avant de partir pour l'Espagne, où il ne tarda pas à épouser Urraque, fille d'Alphonse VI, roi de Castille, fonda une chapelle et un prieuré près de son château de la Loye, qu'il qualifiait de *munitio*. Le comte Rainaud III, qui souvent habitait Dole, dut visiter quelquefois ce manoir. Agathe de Lorraine, son épouse, y ratifia une donation qu'il avait faite au prieur Guy de Reims. L'empereur Frédéric Barberousse n'oublia sans doute pas cette charmante résidence, lorsqu'il séjournait dans son palais de Dole. Il ne pouvait choisir un lieu plus agréable, pour se livrer, dans les environs, aux plaisirs de la chasse et y tenir ses brillantes cours d'amour. Le comte Odon de Champagne, parent et ami de l'empereur, a daté du château de la Loye, *in Castro ipsius Loye*, une confirmation des biens du prieuré de ce village. L'impératrice Beatrix y était en 1183, et se promenait dans la forêt, au moment où les moines de Rosières vinrent la trouver pour obtenir la confirmation des privilèges de leur monastère. La comtesse Marguerite y faisait un séjour en 1327, et envoyait de là ses ordres à son bailli, Guy de Villefrancon. Le duc Jean-sans-Peur s'intéressait assez à ce château, pour ordonner, en 1409, à ses officiers, de l'entretenir en bon état, et d'y faire toutes les réparations nécessaires. Cette forteresse fut ruinée de fond en comble en 1479, par ordre du farouche Louis XI. En 1545, l'empereur Charles-Quint en donna l'emplacement avec un terrain, pour construire une tuilerie, et un bois contigu, moyennant un faible cens, à Jean de Chaillot, écuyer, seigneur de Foucherans, capitaine de cavalerie à son service. Les descendants de M. de Chaillot ont possédé ces biens jusqu'au moment de la révolution. Sur la motte du château, a été construite une maison qui appartient actuellement à M. Lucotte, juge de paix à Montbarrey.

Fief de prévôté ou de la tour de la Loye : Au XII^e siècle, la Loye était déjà le chef-lieu d'une prévôté. L'office de prévôt était possédé, à titre héréditaire, par une famille qui portait le nom du village. Hugues, fils de Gérard de la Loye, vivait en 1130. On voit les seigneurs de cette maison faire grande figure à la cour de Rainaud III, de Frédéric Barberousse, d'Étienne, comte de Bourgogne ; les suivre dans leurs expéditions, et apposer leurs sceaux, comme témoins, au bas des chartes de ces souverains. Ils avaient, dans leur prévôté, l'exercice de la justice au degré le plus éminent et le commandement militaire supérieur. Ils percevaient sur les sujets soumis à leur autorité, une foule de redevances, dont la plupart étaient de véritables exactions. Le prévôt de la Loye occupait la première place à l'assemblée des Etats, après les maires des douze bonnes villes de la province. Un des derniers membres de la famille du nom de la Loye, nous paraît être Guillaume, qui, en 1409, se distingua au siège de Vellexon. La maison du prévôt était au sud-ouest du château. Elle se composait d'une tour crénelée servant de donjon, d'un château-fort et de bâtiments de dépendances. Le fief de prévôté et le castel qui en dépendait, firent retour au souverain de la province et furent cédés, au XVI^e siècle, par Charles-Quint, avec remplacement de l'ancien château, à Jean de Chaillot, seigneur de Foucherans. Ce gentilhomme épousa Jeannette, fille de Robert de Berchières, conseiller au parlement, et en eut Louis, Claude et Jeanne-Baptiste, mariée à Claude Jacquinet, seigneur de Goux, président unique au parlement de Dole. Louis de Chaillot, nommé en 1606, grand-juge en la cité impériale de Besançon, s'était allié dès 1576, à Perrenette, fille d'Aimé Perrot, seigneur d'Annoire, dont naquirent trois fils. L'aîné, *François* de Chaillot, écuyer, sieur de la Loye, se maria en premières noces en 1610, avec Jeanne, fille de Claude de Tournon, seigneur du Pasquier, et fut nommé en 1618, professeur en droit à l'université de Dole. *Hugues-Etienne* de Chaillot, son fils, fut en même temps professeur à l'université, et avocat-général au parlement. Marié en 1644, avec Jeanne-Albertine, fille de Jacques Alix, conseiller au parlement, il en eut une nombreuse postérité. *Pierre-Philibert* de Chaillot, l'aîné des fils, sieur à la Loye, s'allia en 1692, à Anne-Claude Magnin, et se fit pourvoir en 1697, d'une charge de conseiller-maître à la Cour des comptes de Dole. Sept enfants naquirent de son union. *Joseph-Xavier* de Chaillot, écuyer, seigneur engagé de la Loye, épousa en 1753, à Chalon-sur-Saône, Marie-Anne, fille de Louis de Thésut, capitaine d'infanterie au régiment de Thésut, et laissa la terre de la Loye à *Sébastien-Christophe-Joseph* de Chaillot, page du roi en 1770, ensuite capitaine de carabiniers, marié à la fille aînée du comte de Tranchant-Laverne, et mort en émigration. On voit encore dans la maison de M. Fromont, curé de Saint-Germain-lez-Arlay, les restes de la tour crénelée, de forme octogonale, et quelques traces de la maison féodale de MM. de Chaillot. C'est dans ce château, déjà en partie ruiné, que le commandeur de Saint-Mauris, le sieur d'Andelot-Chevigny, le comte de Sallenove et d'autres capitaines, couchèrent le 15 août 1636, lorsqu'ils allaient rejoindre le duc de Lorraine.

Fiefs divers : Un grand nombre de fiefs étaient répandus, soit sur le territoire de la Loye, soit dans la prévôté. La noblesse de la Loye reçut en 1402, l'ordre du duc de Bourgogne, de marcher avec le maréchal

Jean de Vergy, sur Montréal, pour chasser la Corne de Rougemont, gentilhomme savoyard, qui ravageait le pays, et en 1409, elle fut commandée pour aller au siège de Velleux. En 1516, Guillaume Guyot, Léonel et Amiet de Montrond firent hommage au souverain de leur fief de la Loye. Le fief de mairie, possédé en 1140 par Hugues et Guy de la Loye, frères, resta longtemps dans cette famille et fut connu plus tard sous le nom de fief de la *Patrière*. Le domaine du *Bois-Banal*, qui se composait d'une tuilerie, de trois bâtiments de ferme et de 55 hectares, fut donné en accensement perpétuel, en 1537, par Charles-Quint, à Jean de Saint-Mauris-Montbarrey, ambassadeur en France, de 1544 à 1547, puis président du conseil d'Etat des finances à Bruxelles. Il appartenait, en 1840, à M. Ryard, capitaine de cavalerie. Du haut de l'esplanade de cette propriété, la vue s'étend au loin sur de riches plaines et des montagnes couronnées de forêts.



Prieuré : Raymond, fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, par une charte sans date, mais antérieure à 1087, dans laquelle il se qualifie de *comte de Bourgogne par la providence divine*, après avoir exprimé la prédilection particulière de ses ancêtres pour l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, l'estime et l'affection qu'il avait lui-même pour Jarenton, abbé de ce monastère, déclara que ce vénérable prélat, qui lui rendait de fréquentes visites et l'éclairait de ses conseils, était venu le trouver un jour dans son château de la Nouvelle-Loye et avait célébré la messe en sa présence ; qu'après la cérémonie, il songea à ce qu'il devait offrir à Dieu pour la rédemption de son âme et de celles de ses parents ; qu'il appela l'abbé et lui fit connaître ses intentions. « Dans ce village, dit-il, je possédais un certain coin de terre que je voulais donner à Dieu et à saint Bénigne ; mais l'abbé, qui est d'une haute prudence, ne voulut point accepter mon offre en ce lieu, car la chose se passait devant la porte du château, jusqu'à ce que je fusse arrivé sur le terrain même. Là, je concédai, je donnai à Dieu, au martyr saint Bénigne, à l'abbé Jarenton, à ses successeurs et aux moines de Dijon, présents et futurs, dans ce village, une partie de terre et de bois qui s'étend entre deux ruisseaux, jusqu'à la rivière de Cloge, avec les aisances de toute cette campagne, qui consistent en pâturages, en eaux, en bois et plusieurs autres appendices. Je donnai également la dîme de tout le territoire, et par forme d'investiture actuelle, cinquante gerbes. J'ai abandonné aux habitants ayant leur résidence sur la terre que j'ai donnée au saint, le droit de gîte, *arbergarias*, les corvées, *corvatas*, la chevauchée, *expeditiones*, l'ost, *ostisias*, et le tribut appelé les justices, *justitias*, sans en rien retenir, pour eux en jouir librement, tranquillement et de la manière la plus favorable. » A cet acte assistaient Rainaud II et Etienne, frères du donateur, l'abbé Jarenton et son frère Richard, le prévôt Guy et d'autres seigneurs. Le comte Raymond fit aussitôt construire une chapelle pour l'usage des religieux qui allaient être envoyés par l'abbaye de Saint-Bénigne, et la dédia à la Décollation de saint Jean-Baptiste. Par une charte sans date, mais qui doit être antérieure à 1092, Hugues III, archevêque de Besançon, et frère de Raymond, donna cette chapelle, ainsi que les églises de Tavaux, Chaussin, Augerans et Goux, à l'abbaye de Saint-Bénigne, sous la seule réserve de sa juridiction épiscopale, et d'un cens de 4 deniers, assigné sur la chapelle. Les chanoines de Saint-Jean de Besançon se récrièrent aussitôt contre cette donation. Ils possédaient depuis longtemps l'église d'Augerans, et comme la chapelle de la Neuve-Loye était bâtie dans la circonscription de cette paroisse, ils ne voulurent point permettre aux religieux de Saint-Bénigne d'en prendre possession. Une colonie de moines de Dijon vint néanmoins, sous la conduite de Guy de Reims, s'établir dans le domaine donné par le comte Raymond, et y fondèrent un prieuré. Les chanoines de Saint-Jean portèrent leurs plaintes au pape Callixte II (Guy de Bourgogne, frère du comte Raymond), qui n'osa prendre une décision. Il chargea Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, et Jocerand de Brancion, évêque de Langres, d'amener les parties à une transaction, et au besoin de statuer comme arbitres. Les deux commissaires terminèrent le procès, et dès lors, le prieuré et la chapelle de la Loye ne cessèrent d'appartenir à l'abbaye de Saint-Bénigne, dont les droits furent confirmés par Callixte II, en 1124, Alexandre III, en 1175, et Célestin III, en 1195. Le prieur Guy de Reims alla trouver un jour, au château de Dole, le comte Rainaud III, et le supplia de vouloir bien confirmer les dons faits à sa maison par le comte Raymond. Ce prince se rendit à ses désirs, et par une charte sans date, mais dans laquelle figurent des témoins qui ont signé un autre diplôme en 1133, il ratifia et confirma tout ce qu'avait fait Raymond, et en outre affranchit les habitants qui résidaient sur la terre du prieuré, de toutes les exactions que percevaient les prévôts de la Loye et les gens de sa maison. En témoignage de reconnaissance, Guy de Reims lui offrit son palfroi sellé et bridé. A une époque très rapprochée de la précédente, Rainaud donna au même prieur et à ses religieux, un terrain situé à la bifurcation de deux chemins, près de Montigny, pour y planter de la vigne, avec exemption de tous tributs et de toute juridiction, et le droit de pêcher dans la Cloge et dans la Loue, soit par eux-mêmes, soit par des



pêcheurs attirés. Le prieur Jean se montra aussi vif que Guy de Reims, son prédécesseur, dans ses sollicitations près des souverains de Bourgogne. L'empereur Frédéric Barberousse chargea Odon de Champagne, parent de son épouse et l'un des grands officiers de sa cour, de se rendre à la Loye, pour confirmer les religieux dans leurs possessions. Le comte Otton V, dont les finances étaient toujours dans l'état le plus désastreux, se fit céder en 1281, par les moines de Saint-Bénigne, la jouissance des biens du prieuré de la Loye, et comme indemnité, il donna au prieur un droit d'usage, de pâturage et de paccage dans la forêt de Chaux, hors le Deffay. A partir de 1313, ce prieuré cessa d'être conventuel ; les moines qui l'habitaient rentrèrent dans l'abbaye-mère et il ne resta qu'un prieur, qui jouissait des biens comme d'un bénéfice viager. Le prieuré fut considéré bientôt comme rural, et alors le pape y nomma des prieurs commendataires. Le roi de France, en réunissant l'abbaye de Saint-Bénigne à l'évêché de Dijon, au XVIII^e siècle, se réserva le droit de nommer aux dix-neuf prieurés qui en dépendaient. Parmi les prieurs connus, on cite *Guy de Reims*, 1094 ; *Jean*, 1155 ; *Jean de Caveau*, 1334 ; *Odon de Doubs*, 1373 ; *Guy*, 1393 ; *Louis de Battafort*, 1580 ; *Pierre de la Baume*, évêque de Saint-Flour, mort en 1595 ; *François Capitain*, 1612-1622, chanoine de Besançon, grand-trésorier de l'église métropolitaine, conseiller clerc au parlement de Dole, savant très versé dans les langues grecque et hébraïque ; *Claude Marlet*, chanoine de Besançon, 1623-1643 ; *J.-B. Boisot*, 1666-1679 ; *Jean-F. Bezuchet*, de Pontarlier, 1725 ; *Miget*, de Pontarlier ; *Mazier*, 1751 ; *Jacques d'Auxonne*, ancien aumônier du duc d'Orléans, 1758 ; *Léonard Désahuguet d'Espagnac*, conseiller clerc au parlement de Paris, 1759-1782 ; *Lebas de Clevons*, nommé par le pape ; *de Mannery*, 1785, dernier prieur. Le prieuré et les biens qui en dépendaient, furent vendus nationalement en 1791. La maison prieurale appartient à M. Pastoureau, curé de Vitreux, et à M. Pierre Breune.

Église et familiarité : L'église prieurale, sous le titre de Notre-Dame, et paroissiale, sous celui de la Décollation de saint Jean-Baptiste, est orientée et se compose d'une tribune, d'une nef, de trois chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'un clocher. Cet édifice a été si souvent reconstruit, réparé, qu'il n'a conservé aucun style. La maçonnerie du clocher, calcinée par des incendies, présente quelques arcatures qui appartiennent au style roman tertiaire, usité au XII^e siècle. Le pavé est formé de pierres tumulaires, dont M. Marquiset fait remonter plusieurs aux XI^e et XII^e siècles. Cet historien a remarqué une tombe restée intacte, près de la porte, qui représente un homme vêtu d'une longue robe flottante ; au-dessus, est une trompe de chasseur, mais il n'y a point d'inscription. Les nombreuses fondations religieuses faites dans l'église et les chapelles, nécessitèrent l'établissement de plusieurs chapelains, qui se constituèrent en corps de familiarité. Une confrérie du Saint-Esprit, richement dotée, faisait ses exercices dans l'église.

Maladrerie : Dans le lieu dit à la *Malatière*, existait un hospice pour les lépreux, mentionné dans le testament d'Isabelle de Courtenay, de l'an 1257. Ruiné par les grandes compagnies au XIV^e siècle, ses biens furent unis à l'hôpital.

Hôpital : L'hôpital de la Loye, dont on ignore l'origine, et que Gollut a encore vu debout au XVI^e siècle, fut réuni à l'hôpital des pauvres malades de Dole, par arrêt du conseil du roi, du 24 février 1696, à condition que les pauvres malades de la Loye et de la paroisse seraient reçus dans ce dernier, à proportion de son revenu, et qu'il serait satisfait à tous services de fondations. Cet hospice s'élevait dans la contrée appelée le *Meix de l'hôpital*.

Forges : Nous avons parlé, à l'article *Dole*, page 470, de la concession faite par le roi Philippe II, le 16 janvier 1558 (v. st.), à Jean Michel, armurier, d'une place de 30 journaux dans la forêt de Chaux, à prendre derrière le village de la Loye, sur la rivière de Cloge, en un lieu appelé la *Tinche-Robin*, avec permission d'y construire une forge pour fabriquer des épées et autres armes de guerre. Cette forge fut édifiée, mais elle cessa de fonctionner après la mort de Michel. Denis de Porrentruy acheta ce terrain des héritiers Michel et le laissa à son fils. En 1627, il était déjà couvert de bois. En 1686, la chambre des comptes de Dole l'accensa de nouveau, à charge de construire un moulin à la place de l'ancienne forge.

Verrerie : Il a existé sur le territoire de la Loye une verrerie, établie dans la forêt de Chaux. En 1610, elle était remplacée par une maison et un corps de domaine appelés la *Verrière*, que possédait Jean Euvrard, de Dole, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite des héritiers d'Anatoile Perrenot.

État de la Loye au moyen âge : On ne soupçonnerait guère aujourd'hui, qu'il fut un temps où la Loye pouvait se glorifier d'avoir dans son enceinte une magnifique résidence princière ; dix ou quinze maisons féodales, habitées par autant de familles nobles ; une halle, où se tenait un marché tous les samedis ; un auditoire de justice, dans lequel comparaissaient toutes les semaines de nombreux justiciables ; une chancellerie, dans laquelle on scellait les contrats du scel de la cour de la Loye ; un tabellionné et plusieurs notaires, plusieurs sergents, des maires, une gruerie pour l'administration des forêts, qui ne fut supprimée qu'en 1692 ; une maladrerie, un hôpital, une familiarité, un prieuré de Bénédictins, un bureau de péage, un grand chemin, toujours sillonné de voitures de roulage, plusieurs marchands, et notamment des juifs ; des établissements industriels, tels que des moulins, au nombre de quatre, des battoirs, une verrerie, exploitée par des gentilshommes verriers, une fabrique d'armes, etc. Tout cela a disparu.



Évènements divers : La Loye a été ravagée par les grandes compagnies, de 1361 à 1365, et par Charles, duc de Bourbon, en 1435 ; brûlée par les troupes de Charles d'Amboise en 1479 ; saccagée par les armées d'Henri IV en 1595, et brûlée de nouveau par les Français en 1636. Les différentes pestes qui ont désolé la ville de Dole, ont également éclaté à la Loye, mais avec moins d'intensité. Le parlement a siégé plusieurs fois dans ce village, notamment en 1629 et 1630. Louis XIV y établit son quartier-général, du 10 au 18 juin 1674. Il data, de son camp de la Loye, plusieurs édits concernant le rétablissement du parlement de Dole, et la confirmation des juridictions royales. Le 18 juin, il y rendit une ordonnance, par laquelle il déclara pardonner tous meurtres et excès commis dès le 24 avril précédent, et enjoignit aux paysans du comté, qui s'étaient retirés dans les bois, les montagnes et les cavernes, de rentrer immédiatement dans leurs maisons, et de porter toutes leurs armes au chef-lieu de chaque bailliage. L'administration municipale a fait placer, vers 1840, sur la façade de la maison de M^{me} de Chalin, une inscription destinée à perpétuer le souvenir du séjour du grand roi dans cette habitation. C'est à tort, car nous avons vu aux archives de la mairie de Dole, des documents qui prouvent d'une manière certaine, que Louis XIV n'eut jamais d'autre résidence à la Loye que le prieuré. Un incendie, survenu le 21 août 1712, détruisit 17 maisons. Les flammes, poussées par un vent violent, menaçaient d'anéantir le village entier.

Biographie : La Loye est la patrie de Denis Vaucher, *Vacherus*, chanoine de l'église Notre-Dame de Dole, chapelain de l'université de cette ville, au XVI^e siècle, et d'*Agathe-Françoise Nahin*, plus connue sous le nom de *Camille*, née en 1738, d'abord novice dans un couvent de sœurs grises de Paris, devenue ensuite première actrice du théâtre de Bordeaux et pensionnaire du roi. Les biographes ne s'accordent pas sur le lieu de sa naissance. Les uns la font naître à la Loye, séjour de sa famille, d'autres à Dole.

Biographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, 1842, 1843. — Archives de la mairie de Dole. — Archives de la préfecture du Jura. — Pérard.